



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230704-A2023_13_SI-AI

ARRETE DU PRESIDENT N° 2023-13

Portant délégation de signature pour les bons de commande

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L. 5211-9,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2022-08 en date du 9 mai 2022 portant délégation de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 200 € H.T., au Directeur Général des Services, au Directeur Général des Services Techniques et aux Directeurs de Pôle,

Vu la décision n° 4 du Bureau communautaire en date du 20 juin 2023 portant modification du règlement interne de la commande publique,

Considérant que le seuil interne de procédure de marché public de 200 € H.T., en dessous duquel aucune publicité ni mise en concurrence n'est nécessaire, est relevé à 500 € HT, à compter du 1^{er} juillet 2023,

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration locale de mettre à jour les délégations de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 500 € H.T.,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté du Président n° 2023-08 en date du 2 mai 2023 est rapporté, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 :

Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 500 € H.T. aux agents territoriaux ci-après désignés, à compter du 1^{er} juillet 2023. Cette délégation est générale pour le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques et s'entend par pôle de compétence pour les Directeurs de pôle.

NOM	Prénom	Grade	Fonction	notifié le	signature
HAUDOT	Olivier	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	11/07/2023	
HERBER	Thomas	Directeur des Services Techniques	Directeur des Services Techniques	11/07/2023	
LHOTTE	Philippe	Directeur du Pôle Moyens et Ressources	Directeur du Pôle Moyens et Ressources	12/07/2023	
FROEHLICHER	Mathieu	Directeur du Pôle Environnement	Directeur du Pôle Environnement	12/07/2023	

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230704-A2023_13_SI-AI

JOB	Floriane Marielle	Directrice du Pôle	Directrice du Pôle sectoriel		
RESANO-GARCIA	Amandine	Directrice du Pôle travaux, Bâtiments, Assainissement	Directrice du Pôle travaux, Bâtiments, Assainissement	11/07/2023	
ROLLET	Maïté	Directrice du Pôle	Directrice du Pôle Développement territorial et Aménagement du territoire	12/07/2023	

Cette délégation est accordée dans les cas où le besoin est caractérisé et avéré urgent c'est-à-dire pouvant provoquer une discontinuité du service public, et qu'à ce titre elle reste exceptionnelle.

Article 3 :

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 :

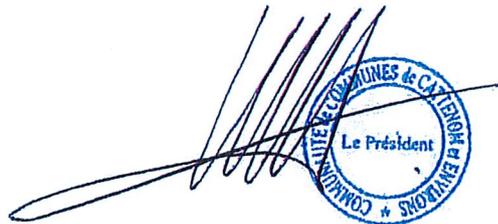
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise :

- aux responsables de service de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable
- à Monsieur le Représentant de l'Etat

Fait à Cattenom, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel PAQUET



ARRÊTES / Publication sur le site de la CCAE, le 05 AOUT 2024